

**DOCUMENTATION
FINALE
ASSEMBLÉE
DES DÉLÉGUÉ-E-S
NUMÉRIQUE
8 MAI 2021**

Début : 10h30



ORDRE DU JOUR DÉFINITIF DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S NUMÉRIQUE DU 8 MAI 2021

- 10h30**
- 1. Ouverture de l'AD**
 - 2. Communications**
 - 3. Message de Norbert Walter-Borjans pour la Journée de l'Europe**
co-président du SPD
 - 4. Discours de Cédric Wermuth, co-président du PS Suisse**
 - 5. Message d'Iratxe García Pérez sur le rôle de l'Europe dans la crise de coronavirus**
Présidente de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen
 - 6. 8 mai 1945 : fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe – antisémitisme et résistance antifasciste hier et aujourd'hui**
Discussion avec Ralph Lewin (président de la Fédération suisse des communautés israélites et ancien conseiller d'État de Bâle-Ville) et Cédric Wermuth
 - 7. Comment pouvons-nous financer la pandémie de coronavirus ?**
 - Discussion avec une experte scientifique
 - Papier de position du PS Suisse sur le financement solidaire de la crise liée au coronavirus : Émerger de la crise dans un pays solidaire, féministe, écologique. Une transformation en réponse à la crise en faveur du bien commun.
 - R-1 du CD : Sortir rapidement et solidairement de la pandémie : pour un accès équitable mondial au vaccin contre le Coronavirus
 - 8. Discours d'Alain Berset, conseiller fédéral**
 - 9. Recommandation de vote pour les élections fédérales du 13 juin 2021**
 - Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT)
 - Loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)

10. « Strike for Future » le 21 mai 2021

- Table ronde avec des représentant-e-s du mouvement de la Grève du climat
- R-2 du CD : Ensemble vers la justice climatique !
- R-3 du CD : Pour une place financière durable

11. Affaires statutaires et élections

- Approbation des comptes annuels 2020
- Budget 2021 : Crédit additionnel : Augmentation temporaire du nombre de postes au secrétariat central
- Élection de l'organe de révision
- Élection du Co-secrétariat général

12. Recommandation de vote pour les élections fédérales du 26 septembre 2021

- Initiative 99 % : Initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital »
- Code civil suisse (mariage pour toutes et tous)

13. Résolutions et propositions

- R-4 PS Vaudois : Contre le génocide des ouïghour-e-s
- A-1 Michel Ketterle SG : Le PS soutient la numérisation et montre l'exemple au sein même du parti !

Env. 15h00 14. Conclusion

POINT 7 DE L'ORDRE DE JOUR

COMMENT POUVONS-NOUS FINANCER LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS ?

PAPIER DE POSITION DU PS SUISSE SUR LE FINANCEMENT SOLIDAIRE DE LA CRISE LIÉE AU CORONAVIRUS : ÉMERGER DE LA CRISE DANS UN PAYS SOLIDAIRE, FÉMINISTE, ÉCOLOGIQUE. UNE TRANSFORMATION EN RÉPONSE À LA CRISE EN FAVEUR DU BIEN COMMUN.

Vous trouverez le papier de position du PS Suisse sur le financement de la crise liée au coronavirus « Émerger de la crise dans un pays solidaire, féministe, écologique. Une transformation en réponse à la crise en faveur du bien commun. » en annexe, sous le lien suivant : y. c. les 33 amendements et les recommandations du Comité directeur.

www.pssuisse.ch/adnumerique

R-1 DU COMITÉ DIRECTEUR

SORTIR RAPIDEMENT ET SOLIDAIREMENT DE LA PANDÉMIE : POUR UN ACCÈS ÉQUITABLE MONDIAL AU VACCIN CONTRE LE CORONAVIRUS

La coopération internationale est décisive dans la lutte contre le coronavirus. Ce n'est que si les populations de toutes les régions du monde sont suffisamment immunisées contre le virus que nous pourrions empêcher une nouvelle propagation incontrôlée de la maladie et réduire durablement le risque de nouvelles mutations du virus. Par conséquent, il est essentiel d'augmenter rapidement la capacité de production de vaccins contre le coronavirus et d'assurer un accès équitable à ceux-ci dans le monde entier. À ce jour, cependant, la production et la distribution des vaccins ont été laissées exclusivement au libre marché, alors que leur développement n'a été possible que grâce aux fonds et à la recherche publics. Cette situation a entraîné une insuffisance persistante de l'offre de vaccins et une inégalité flagrante dans l'accès à ceux-ci. Avec la privatisation des connaissances et des moyens de production dans le domaine des vaccins par l'insistance des entreprises pharmaceutiques au respect de leurs brevets, les doses de vaccins sont artificiellement rares, ce qui augmente les profits pour une poignée de gens. En conséquence, même dans un pays riche comme la Suisse, il y a toujours pénurie de vaccins contre la COVID-19, et plus de 100 pays n'ont pas reçu une seule dose de vaccin contre la maladie. Toutes et tous les habitant-e-s de la planète subissent les conséquences néfastes de cette injustice : ils et elles doivent vivre avec des restrictions plus longtemps que nécessaires, les prix des vaccins, produit de base rendu rare par un artifice, restent élevés, tandis que le risque que le coronavirus continue de circuler dans les régions les plus pauvres du monde et que d'autres mutations apparaissent augmente.

Diverses initiatives ont été lancées dans le monde pour améliorer la capacité de production et la distribution des vaccins contre le coronavirus : l'Afrique du Sud et l'Inde ont proposé, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de suspendre temporairement les brevets des vaccins contre le coronavirus (renonciation au brevet basée sur l'accord ADPIC). Une proposition ayant le même objectif est en cours au sein de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Une suspension temporaire des brevets pourrait augmenter considérablement la capacité de production mondiale de vaccins à court terme.

Afin d'améliorer l'accès mondial aux solutions médicales contre le COVID-19, l'OMS a établi un cadre multilatéral avec le Plan stratégique de préparation et de réponse au COVID-19 (*COVID-19 Strategic Preparedness and Response Plan*) et l'Accès aux outils COVID-19 (*Access to COVID-19 Tools, ACT*), ainsi que l'Appel à l'action solidaire. Si la Suisse soutient les deux premiers piliers des efforts de l'OMS contre le coronavirus, elle n'a pas encore adhéré à l'Appel à l'action solidaire. L'Appel énonce toutefois des principes complémentaires qui sont essentiels pour faire face à la crise sanitaire actuelle, tels que la mise en commun et le

partage des ressources pertinentes et l'accès universel à la recherche financée par des fonds publics. Une quarantaine de pays, dont des pays européens tels que la Norvège, les Pays-Bas et le Luxembourg, ont déjà rejoint l'Appel.

Enfin, l'initiative Covax, pilier de la vaccination mondiale selon la stratégie coronavirus de l'OMS, en collaboration avec l'alliance GAVI, a été lancée en tant qu'institution visant à contrer le nationalisme vaccinal improductif et non solidaire. Covax a néanmoins toujours un besoin de financement de plus de 3 milliards de dollars. Jusqu'à présent, la Suisse n'a contribué qu'à hauteur de 20 millions (!), ce qui constitue une utilisation inefficace et non solidaire de l'argent des contribuables au vu des énormes coûts que l'inégalité d'accès aux vaccinations entraînera au niveau mondial.

C'est pourquoi le PS Suisse exige du Conseil fédéral :

- qu'il plaide au niveau international pour une suspension temporaire des brevets pour les vaccins contre la COVID-19, conformément à l'accord ADPIC ;
- que la Suisse rejoigne immédiatement l'Appel solidaire à l'action et mette en œuvre ses principes dans le droit suisse ;
- que la Suisse triple immédiatement sa contribution prévue à la protection de la santé dans le monde, soit 300 millions de francs suisses, en mettant l'accent sur les initiatives multilatérales telles que Covax ;
- que la Suisse mette gratuitement à la disposition de Covax toute dose de vaccin excédentaire ;
- que, comme en Allemagne, un cadre adéquat et permanent soit créé pour le financement de la politique étrangère en matière de santé.

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

POINT 9 DE L'ORDRE DE JOUR

RECOMMANDATION DE VOTE POUR LES VOTATIONS FÉDÉRALES DU 13 JUIN 2021

LOI FÉDÉRALE SUR LES MESURES POLICIÈRES DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME (MPT)

Contexte :

En septembre 2020, le Parlement a adopté la Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT). Cette loi ne peut être conciliée avec les valeurs de la Suisse, pays régi par les principes de l'état de droit. C'est pourquoi le PS Suisse, avec d'autres organisations, a lancé un référendum et déposé, à la mi-janvier 2021, plus de 80 000 signatures. Le projet de loi passera dans les urnes le 13 juin 2021.

Appréciation de la loi :

Il ne fait aucun doute que le terrorisme exige une réponse forte de nos institutions, dans le respect de l'état de droit. Mais la MPT est une attaque frontale contre celui-ci. En effet :

- **Elle abolit la présomption d'innocence** : toute personne soupçonnée de mettre d'autres personnes en danger peut être assignée à résidence pour une durée pouvant aller jusqu'à neuf mois sur simple suspicion, sans preuve. Nous serions ainsi le premier et le seul pays occidental à connaître une telle séquestration arbitraire. Seule exception : les États-Unis, avec leurs camps de détention à Guantanamo.
- **Elle viole les droits humains** : les mesures prévues par la loi ne sont pas ordonnées par un tribunal, mais par l'autorité de police fédérale Fedpol sur simple soupçon (aucune preuve requise). Cela porte atteinte à la séparation des pouvoirs et viole, entre autres, la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) : l'article 5 de la CEDH interdit de priver arbitrairement une personne de son droit à la liberté sur la base d'une vague présomption. [Plus de cinquante professeur-e-s de droit suisses ont mis en garde avec insistance le Conseil fédéral contre ces violations de la loi.](#)
- **Elle rend la privation de liberté applicable aux enfants** : les mesures peuvent être prononcées à l'encontre des enfants à partir de l'âge de 12 ans ou de 15 ans dans le cas d'une assignation à résidence – sans ordonnance judiciaire ordinaire. Il s'agit d'une violation de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, qui a valu à la Suisse de vives critiques de la part des Nations unies.
- **Elle permet la criminalisation des activistes pacifiques** : La loi définit la notion d'« activité terroriste » de manière si vague que, tout à coup, l'activisme non violent en relèverait également. Il suffit que quelqu'un propage « de la crainte », quoi que

cela veuille dire. À l'avenir, les militant-es pour le climat, les collectifs de la grève féministe ou les journalistes critiques pourraient également être considérés comme des terroristes.

La loi sacrifie l'état de droit et la protection des droits humains au nom de la lutte contre le terrorisme, sans apporter plus de sécurité à la Suisse. Au contraire : le projet de loi crée de l'incertitude et de l'arbitraire. Or, l'état de droit n'est pas négociable. Le projet de loi sur le terrorisme est indigne de la Suisse.

Proposition du Comité directeur : le Comité directeur recommande à l'unanimité le NON à la loi.

LOI FÉDÉRALE SUR LES BASES LÉGALES DES ORDONNANCES DU CONSEIL FÉDÉRAL VISANT À SURMONTER L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 (LOI COVID-19)

Contexte

La loi COVID-19, adoptée le 25 septembre 2020, crée les bases permettant au Conseil fédéral de prendre des mesures sanitaires pour surmonter la pandémie de COVID-19 et des mesures pour lutter contre les conséquences négatives de la crise sur l'économie et la société.

Le Parlement a complété la loi une première fois le 18 décembre 2020. Actuellement, elle est en discussion auprès des Chambres fédérales pour d'autres modifications.

L'Association « Amis de la Constitution » lance le référendum en octobre 2020 (Notrecht Referendum / Référendum droit d'urgence). Le délai référendaire s'appliquant à la loi COVID-19 court jusqu'au 14 janvier 2021. Un référendum a abouti et la votation populaire correspondante est prévue pour le 13 juin 2021.

La Chancellerie fédérale a annoncé le 3 mars 2021 que le comité référendaire a recolté 90'789 signatures.

Selon le comité référendaire¹, la loi COVID-19 est superflue, car le Conseil fédéral peut remplir sa mission sans l'extension du droit d'urgence. De plus, selon leurs propos, la loi COVID-19, permettrait l'approbation par des procédures accélérées l'utilisation de médicaments et de vaccins génétiques. Ils avancent que (sic.) le Conseil fédéral puisse ordonner la vaccination obligatoire pour des groupes de population à risque.

En outre, ils contestent la loi, car elle prévoit des subventions pour les médias (sic.) qui utiliseraient l'argent du contribuable pour faire de la propagande alarmiste.

Ils soutiennent également que la projection de la deuxième vague était erronée, qu'avec 1700 victimes liées au COVID-19 le taux de mortalité restait inférieur à celui de la grippe de 2015. Enfin, ils soutiennent que la loi urgente porte atteinte à la démocratie directe.

Appréciation

Lors du vote en juin, la loi sur laquelle le peuple se prononcera ne correspondra pas à la version en vigueur.

Concrètement, si la loi COVID-19 venait à être rejetée lors de la votation référendaire, les modifications éventuelles de l'acte cesseraient, elles aussi, de produire leur effet. En conséquence, aucun nouvel engagement ne pourrait être pris sur la base du crédit d'engagement à partir de l'abrogation de la loi COVID-19. Toutefois, tous les engagements pris jusqu'à cette

¹ <https://notrecht-referendum.ch/>

date resteraient valables jusqu'au 25 septembre 2021 (durée de validité du droit d'urgence). Enfin, cela ne concerne pas la modification faite dans la LACI, à savoir celles qui concernent la participation extraordinaire au fonds de compensation).²

Par conséquent, cela signifie :

- Plus aucune aide financière pour les cas de rigueur,
- La fin de mesures exceptionnelles prise dans le cadre de l'assurance chômage, notamment l'augmentation du nombre d'indemnités journalières et la prolongation du délai-cadre ainsi que la prolongation des RHT et la mise en place des IRHT pour revenus modestes ;
- La fin de mesures en cas de perte de gain (APG-Corona)
- La fin des mesures d'aides financières pour les aides pour l'accueil extrafamilial pour enfants
- La fin des aides pour les acteurs culturels et le domaine du sport.

C'est pourquoi il est essentiel que la loi COVID-19 soit acceptée afin que les aides mises en place jusqu'à présent puissent déployer leur effet au-delà de septembre 2021. Sans cette loi, la crise sanitaire, sociale et économique que nous traversons sera nettement aggravée.

Dès lors, il faudra remettre l'ouvrage sur le métier et reconstruire les outils législatifs pour redéployer les aides existantes jusqu'à présent, avec à la clé des mois de perdus.

Les arguments avancés par le comité référendaire ne sont pas pertinents. Aucune obligation de vaccination ne peut se fonder sur la loi COVID-19. De même, sans le droit d'urgence les mesures économiques n'auraient pas pu être déployées si rapidement.

Enfin, la démarche des référendaires est radicale et ne propose aucune solution à la crise, mise à part détruire les instruments qui permettent à la Suisse et à la population de traverser la crise tant bien que mal.

Recommandation du Comité directeur : le Comité directeur recommande à l'unanimité le OUI à la Loi Covid-19.

² [BBl 2021 285](#), Botschaft zu einer Änderung des Covid-19-Gesetzes betreffend Härtefälle, Arbeitslosenversicherung, familienergänzende Kinderbetreuung und Kulturschaffende, zu einem Bundesbeschluss über die Finanzierung von Härtefallmassnahmen nach dem Covid-19-Gesetz und zu einer Änderung des Arbeitslosenversicherungsgesetzes, Seite 7-8.

POINT 10 DE L'ORDRE DE JOUR

« STRIKE FOR FUTURE » DU 21 MAI 2021

R-2 DU COMITÉ DIRECTEUR

ENSEMBLE VERS LA JUSTICE CLIMATIQUE !

Les crises marquent notre monde de leur empreinte : crises climatiques, crises sanitaires et crises économiques, mais aussi crises humanitaires dans de nombreuses régions du globe. Ces crises du capitalisme sont réelles. Et elles sont liées entre elles. La recherche de nouvelles voies est urgente. Bien que cette idée puisse paraître rebattue, nous devons en même temps tirer profit de ces crises en les considérant comme des opportunités. Les crises peuvent déboucher sur des mutations sociales, car elles induisent une nouvelle façon de penser et libèrent des forces inédites : nous vivons un tel bouleversement en ce moment même.

En Suisse et dans le monde entier, des millions de personnes sont descendues dans la rue pour lutter en faveur d'un avenir juste pour toutes et tous. Ces dernières années, divers mouvements – notamment le mouvement pour le climat, mais aussi le mouvement féministe – ont gagné en force et en ampleur. Un nombre sans cesse croissant de personnes unissent leurs forces pour demander un changement de système, même en dehors des institutions et des partis établis.

De tels mouvements sont le moteur de la mutation sociale : d'une part, la pression qu'ils exercent peut fixer les enjeux, influencer l'agenda politique et accélérer les processus ; d'autre part, les mouvements politiques ont un potentiel hégémonique : ils influent sur les attitudes et les valeurs individuelles et sociétales et contribuent ainsi au changement politique.

Le PS a foi dans la force de changement qui émane des mouvements de la société civile. Dans le passé, les changements fondamentaux survenus dans l'économie et la société n'ont pu se produire que lorsque les partis de gauche ont travaillé main dans la main avec certains mouvements.

Le PS émet les revendications suivantes :

Participez à la « Grève pour l'avenir » (*Strike for Future*) le 21 mai prochain ! La catastrophe climatique constitue le principal défi de notre époque. De nouveaux changements climatiques ne pourront être évités que si la pression exercée par la population reste élevée. Nous appelons nos membres et sympathisant-e-s à participer à la grève pour le climat du 21 mai – dans le respect des mesures de protection sanitaire en vigueur, cela va de soi.

Parlons ouvertement et honnêtement les un-e-s avec les autres ! Nous sommes conscient-e-s que les partis ne reprennent souvent à leur compte les revendications des mouvements que de manière symbolique, et qu'une mise en œuvre concrète fait encore défaut,

également du fait de l'absence de majorité. Notre objectif est de créer des espaces de discussion pour améliorer la compréhension mutuelle et rendre possible une collaboration efficace – car ce n'est qu'ensemble que nous pourrons faire advenir les changements sociaux.

Nous aussi, nous voulons combattre les causes des crises, pas seulement leurs symptômes ! Pour le PS, une chose est claire : le modèle économique actuel, axé sur la croissance et le capital, ainsi que l'exploitation des personnes et de la nature qui y est associée empêchent l'émergence d'une société juste, démocratique et durable. Un développement durable doit être guidé par une réflexion éclairée sur nos biens communs (biens publics) et sur la cohésion solidaire de la société, ainsi que par le respect des ressources naturelles limitées. Le développement économique ne devrait pas être mesuré principalement à l'aune de la croissance du produit intérieur brut, mais plutôt en référence à la satisfaction des besoins des populations en matière d'alimentation, d'espace habitable, d'énergie, de formation et de sécurité et en référence à la garantie d'avoir des ressources naturelles pour les générations futures.

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

R-3 DU COMITÉ DIRECTEUR

POUR UNE PLACE FINANCIÈRE DURABLE

La politique de la place financière comme levier pour plus de justice globale

La Suisse est un petit pays. Mais sa place financière est immense. Elle gère quelque 6 200 milliards, soit environ un quart de la fortune mondiale. La Suisse dispose ainsi d'un puissant levier pour contribuer de manière décisive à l'instauration d'une ère de plus grande justice globale et s'attaquer à des problèmes tels que la crise climatique avec efficacité. Raison de plus pour que la Suisse se dote d'une politique qui fixe les conditions-cadres favorables au développement d'une place financière propre, axée sur le bien commun et donc viable à l'avenir.

Priorité à la réorientation de la place financière suisse

Au cours des prochaines années, le PS Suisse va axer son travail politique notamment sur la réorientation de la place financière suisse. Ce faisant, il va s'appuyer sur son engagement de longue date contre l'« argent sale » et l'évasion fiscale. Pour que l'avenir soit social, internationalement solidaire et écologique, le rôle de la place financière suisse doit être clarifiée. Elle doit servir le bien commun et non les profits à court terme. Pour cela, la place financière et ses acteurs doivent être libérés de la logique contraignante de maximisation des profits. La politique doit développer et prédéfinir cette réorientation. La « stratégie de l'argent propre », réclamée par le PS depuis des décennies et enfin mise en œuvre ces dernières années, doit être complétée de toute urgence par une « stratégie de l'argent vert ». Dans ce contexte, il convient également de répondre aux exigences de l'économie réelle ainsi qu'aux besoins en matière de politique sociale, de droits humains et de paix sociale. L'objectif est que notre place financière soit propre à tous égards, neutre sur le plan climatique, socialement juste et, donc, viable à longue échéance.

Examen d'une initiative populaire pour une place financière durable

Le PS Suisse s'est fixé comme objectif de lancer une initiative populaire au sein d'une large alliance composée d'associations environnementales et économiques, de syndicats, de mouvements de la société civile ainsi que de partis et de jeunesse de partis. En effet, une place financière suisse axée sur le bien commun a besoin d'une base constitutionnelle. Celle-ci doit respecter les points suivants :

- Les principes de stabilité, de légalité, de promotion du bien commun et de durabilité de la place financière doivent être ancrés dans une base constitutionnelle ;
- Tous les acteurs de la place financière – BNS, banques, assurances, fondations, institutions de la prévoyance étatique et professionnelle, etc. – doivent être impliqués ;
- La conformité de la place financière avec les objectifs sociaux et écologiques de la Confédération ainsi qu'avec les objectifs et les accords internationaux importants

dans les domaines du climat (Accord de Paris), du développement durable (ODD: Objectifs de développement durable) ou de la biodiversité doit être assurée ;

- Les opportunités et les risques de la numérisation croissante des marchés financiers doivent être pris en compte.

Une large alliance

Notre place financière doit à l'avenir servir le bien commun et contribuer à la résolution des problèmes sociaux et écologiques (crise climatique, inégalité nationale et internationale, appauvrissement de la biodiversité). Cela nécessite des conditions-cadres claires, pertinentes et efficaces. Le PS Suisse souhaite les développer en collaboration avec des mouvements de la société civile, des expert-e-s du monde scientifique ou/et académique, des ONG, des partis politiques, des acteurs des marchés financiers et des entreprises. Il faut une alliance forte pour une place financière propre qui serve le bien commun.

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

POINT 11 DE L'ORDRE DE JOUR

AFFAIRES STATUTAIRES ET ÉLECTIONS ADOPTION DES COMPTES ANNUELS 2020

Bilan 2020

Actifs	31.12.2020	31.12.2019
Caisse	866	1'836
PostFinance	2'249'266	688'273
Banque	2'844'560	2'898'663
Débiteurs partis cantonaux	5'927	21'114
Garantie de loyer	45'081	45'058
Débiteurs divers	536'805	532'496
./. Du croire	-3'200	-3'200
Actifs transitoires	65'374	72'956
Stocks	27'000	25'000
Titres	5'700	5'550
Immobilisations corporelles	332'000	259'000
Total actifs	6'109'380	4'546'746
Passifs		
Créanciers	245'279	475'802
Dettes aux partis cantonaux	34'038	8'542
Passifs transitoires	359'021	269'249
Provisions pour les élections	630'000	430'000
Provisions grands donateurs	634'591	607'940
Provisions pour les campagnes	1'589'000	625'000
Provisions mobilisation	140'000	130'000
Provisions PS Femmes*	130'000	30'000
Provisions PS60+	10'000	0
Provisions projets de récolte de fonds	292'688	305'688
Provisions legs	146'586	146'586
Provisions diverses	1'305'000	927'000
Capital propre	593'178	590'938
Total passifs	6'109'380	4'546'746
Affectation de l'excédent		
Capital propre au 1.1.	590'938	586'662
Résultat	2'239	4'277
Capital propre au 31.12.	593'178	590'938

Compte des résultats 2020

	Comptes 2018	Comptes 2019	Budget 2020	Comptes 2020
Recettes	5'375'848	6'595'716	5'480'964	6'758'003
Cotisations	2'239'628	2'144'512	2'269'650	2'262'491 ¹⁾
Cotisations des membres	1'947'492	1'849'219	1'974'650	1'985'344
Versements de solidarité	292'136	295'293	295'000	277'147
Récolte de fonds	2'323'300	3'229'211	1'861'714	3'515'126 ²⁾
Dons des membres	549'824	699'971	505'000	952'449
Dons des bienfaiteurs(trices)	1'232'602	1'839'956	1'229'714	1'810'883
Dons divers	522'174	689'285	127'000	751'794
Legs	18'700	-	-	-
Ventes	222'819	166'099	184'500	231'506 ³⁾
Autres recettes	588'761	1'001'885	548'100	505'880 ⁴⁾
Dissolution des provisions	1'340	54'009	617'000	243'000 ⁵⁾
Dépenses	5'371'810	6'591'439	5'480'114	6'755'764
Frais de production	149'483	186'615	232'038	141'718 ⁶⁾
Médias	137'513	117'669	158'000	123'397
Courriels p. les membres (ea Femmes* soc.)	10'630	65'728	44'038	18'321
Nouveaux projets de recherches de fonds	1'340	3'218	30'000	-
Coût d'achat des marchandises	1'000	29'883	-	58'963
Prestations de tiers	320'230	457'821	361'900	272'034 ⁷⁾
Frais de personnel yc assurances sociales	2'827'776	3'224'637	2'670'850	2'744'198 ⁸⁾
Autres frais de personnel	131'253	124'130	152'950	117'758 ⁹⁾
Frais de location	265'254	236'031	275'516	260'403 ¹⁰⁾
Entretien, réparations, leasing	61'351	29'011	75'000	38'207 ¹¹⁾
Assurances choses, taxes	6'144	5'863	6'600	5'225
Frais administratifs	284'321	436'590	373'660	466'444 ¹²⁾
Frais informatiques	86'763	90'629	96'600	91'555 ¹³⁾
Frais publicitaires (campagnes)	128'659	405'311	42'900	188'429 ¹⁴⁾
Frais divers du parti	529'755	434'619	542'000	355'630 ¹⁵⁾
Approvisionnement des provisions	378'700	756'000	348'000	1'777'000 ¹⁶⁾
Amortissements	201'101	178'073	296'700	227'602 ¹⁷⁾
Résultat financier	4'221	8'497	5'400	12'386
Résultat extraordinaire	-4'201	-12'272	-	-1'791 ¹⁸⁾
Résultat annuel	4'039	4'277	850	2'239

Centre de coûts 2020

	Comptes 2018	Comptes 2019	Budget 2020	Comptes 2020
Parti	1'827'103	1'932'892	1'781'153	2'189'415 ¹⁹⁾
Cotisations	2'224'238	2'129'837	2'254'850	2'246'786
Dons	570'156	700'968	505'000	957'942
Dépenses courantes	-40'380	-52'744	-45'000	-70'675
Frais de personnel et généraux	-641'606	-678'500	-636'201	-713'580
Congrès	-72'539	-6'646	-105'000	-70'735
AD	-73'199	-51'069	-66'000	-17'633
Actions politiques ponctuelles	-559	-	-	-
Dépenses CD/présidence	-4'800	-4'381	-8'200	-13'277
Dépenses des commissions	-1'581	-1'386	-3'000	-4'719
Indemnités de la présidence yc dépenses	-71'829	-71'688	-71'595	-75'835
Dépenses de la vice-présidence	-25'211	-20'160	-25'200	-26'040
Relations internationales	-13'781	-12'038	-18'500	-7'284
Concept économique	-21'807	700	-	-404
Papier sur le climat				-15'132
Formation	-220'899	-84'466	-163'446	-137'158 ²⁰⁾
Frais de personnel et généraux	-162'186	-59'981	-104'746	-92'029
CoCo	-9'633	-13'435	-15'000	-5'448
Formation interne	-8'421	-316	-28'100	-2'821
Université d'été	-3'258	-3'540	-5'600	-10'600
Recrutement de membres	-4'784	-2'952	-5'000	-14'855
Economie & démocratie	-9'238	-4'242	-5'000	-120
Grève générale - jubilé	-23'380			
Journée politique communale				-11'286
PS60+	-58'510	-92'934	-109'279	-88'703 ²¹⁾
Frais de personnel et généraux	-35'194	-74'788	-70'979	-70'081
Dépenses courantes	7'471	10'696	3'000	1'560
Dépenses de la présidence	-7'000	-7'000	-7'000	-7'440
CD/conférences/GT	-15'834	-14'117	-18'300	-12'041
Rencotres thématiques/campagnes	-7'953	-7'725	-16'000	-701
PS Migrant-e-s	-44'091	-43'199	-44'960	-76'541 ²²⁾
Frais de personnel et généraux	-33'253	-33'079	-34'960	-69'933
Dépenses courantes	-10'838	-10'120	-10'000	-6'608
JS/Juso	-187'311	-209'682	-187'657	-181'306 ²³⁾
Frais de personnel et généraux	-187'311	-209'682	-187'657	-181'306
PS Femmes*	-124'093	-144'200	-117'443	-88'600 ²⁴⁾
Frais de personnel et généraux	-76'654	-82'098	-83'493	-81'424
Courriels du PS Femme*	3'158	17'722	2'300	7'630
Dépenses courantes	-1'560	-2'535	-3'050	-1'210
Dépenses de la présidence	-4'592	-5'637	-7'500	-4'580
Assemblée des membres	-13'118	-9'002	-15'700	-9'161
Campagnes	-5'891	-1'406	-10'000	-197
Année féministe	-25'436	-61'245		
50 ^e anniversaire du droit de vote des femmes				342

	Comptes 2018	Comptes 2019	Budget 2020	Comptes 2020	
Publications	-239'842	-223'541	-277'019	-231'634	25)
links	-138'431	-119'991	-167'017	-132'284	
socialistes	-67'473	-71'868	-75'002	-66'728	
PS Svizzera	-33'938	-31'682	-35'000	-32'622	
Campagnes et communication	-942'964	-1'907'154	-947'189	-1'829'506	26)
Frais de personnel et généraux	-629'651	-462'667	-640'089	-612'557	
Dépenses courantes	-2'133	-32	-5'000	-2'280	
Récolte de fonds en ligne	182'419	63'958	56'000	124'624	
Journaux de votations	-17'398	-6'557	-43'000	-19'895	
Campagnes	-334'993	-308'637	-85'100	-816'796	
Référendums	-30'000	-134'538	-70'000	-227'434	
Initiatives	-916	-177'270	-430'000	-129'033	
Elections 2019	-1 10'292	-881'412	-160'000	-203'135	
Dissolution Provisions campagnes/élections	-	-	430'000	57'000	
Mobilisation	-493'504	-544'675	-460'043	-476'688	27)
Frais de personnel et généraux	-567'622	-419'951	-502'543	-499'832	
Dépenses courantes	-11'287	-140'723	-14'500	-56'386	
Campagnes de mobilisation parti cant./sect.	85'405	16'000	57'000	79'530	
Récolte de fonds	635'873	1'519'032	676'733	1'222'738	28)
Frais de personnel et généraux	-316'729	-260'923	-364'981	-339'845	
Diss./approvisionnement des prov.	-17'360	3'218	-8'000	-73'001	
Résultat de la collecte de fonds	1'232'602	1'839'956	1'229'714	1'810'883	
Nouveaux projets récolte de fonds	-	-	-20'000	-	
Legs	17'360	-3'218	-10'000	-	
Part revenant aux partis cantonaux	-280'000	-60'000	-150'000	-175'300	
Assainissement financier	-150'000	-200'000	-150'000	-300'000	29)
Résultat Shop	2'275	2'203	-	222	30)
Résultat annuel	4'039	4'277	850	2'239	

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2020

Indemnités des organes dirigeants

Les membres du Comité directeur ont droit au remboursement de leurs frais effectifs. Le président du parti a reçu un salaire annuel de 50 000 francs et une indemnité forfaitaire pour frais de 10 200 francs jusqu'à fin octobre 2020. Avec l'élection d'une coprésidence lors du congrès du parti le 17 octobre 2020, le salaire annuel total sera à l'avenir de CHF 70 000 et l'indemnité forfaitaire pour frais d'environ CHF 10 000. Conformément à la résolution du Congrès du parti, le nombre de Vice-présidences est passé de cinq à six. La rémunération totale est maintenant d'environ 30 000 CHF par an. La présidente de la Jeunesse socialiste suisse (JS) touche près de 27 000 francs bruts par an. En 2020, l'indemnité de la présidence et du Comité directeur des Femmes* socialistes suisses se monte à quelque 4 000 francs. La Co-présidence du PS60+ touche une indemnité globale de 7 000 francs.

Organisations proches

Les organisations et institutions proches du PS sont les suivantes :

1. Solidar Suisse, Zurich (anciennement Œuvre suisse d'entraide ouvrière, OSEO)
2. Solifonds Schweiz
3. Alliance progressiste
4. Socialistes européens, PSE

Le PS Suisse verse aux organisations susnommées des cotisations d'affiliation en vue de la réalisation d'objectifs qui correspondent au but statutaire du PS Suisse. Aucune transaction sans rapport avec les cotisations d'affiliation ou des prestations reçues n'a été effectuée. La cotisation au PSE est provisoirement suspendue en raison de nouvelles réglementations européennes qui prennent effet rétroactivement à partir de 2018.

Principes applicables à la présentation du bilan et à l'évaluation des valeurs

Titres :	Valeur du cours
Stocks :	Valeur de revient
Mobilier, machines et installations :	Valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements réalisés sur la base de la durée d'utilisation
Informatique :	Valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements réalisés sur la base de la durée d'utilisation
Autres postes du bilan :	Valeur nominale

COMMENTAIRES RELATIFS AUX COMPTES

A) Bilan

Cash flow et liquidités

Par rapport à l'année précédente, les liquidités ont augmenté d'environ 1 500 000 francs. Les liquidités brutes élargies, qui incluent en plus l'avoir en comptes courants réalisable à court terme, ont augmenté dans la même mesure. Pour leur part, les actifs circulants nets ont augmenté de 1 600 000 francs.

en milliers de CHF	2020	2019
Résultat annuel	2.2	4.3
Amortissements (yc Shop)	227.6	178.1
Cashflow I	229.8	182.3
Approvisionnement des provisions	1'919.0	880.9
Dissolution des provisions	-243.0	-54.0
Cashflow II	1'905.8	1'009.3
Évolution actifs circulants/dettes à court terme	-99.3	-449.3
Investissements		
Investissements immobilisations	-300.6	-140.1
Financement		
Évolution Fonds (SAF)	0.0	-1.1
Évolution Fonds Liquidités	1'505.9	418.9

En milliers de CHF	31.12.2020	31.12.2019	Évolution
Caisse	0.9	1.8	- 1.0
PostFinance	2'249.3	688.3	+1561.0
Banque	2'844.6	2'898.7	- 54.1
Liquidités	5'094.7	3'588.8	+1505.9
Avoir en comptes courants	483.2	480.1	+ 3.1
Liquidités brutes	5'577.9	4'068.9	+1509.0
Autres actifs circulants	193.8	213.3	- 19.5
./. Dettes à court terme	638.3	753.6	- 115.3
Actifs circulants nets	5'133.3	3'528.6	+1604.7

Débiteurs partis cantonaux

Les arriérés de cotisations des partis cantonaux à la fin de 2020 ont tous été réglés au cours du premier trimestre de 2021.

en milliers de CHF	31.12.2020	31.12.2019	Évolution
Débiteurs partis cantonaux	5.9	21.1	15.2
Dettes aux partis cantonaux	34.0	8.5	-25.5
Créances nettes envers les partis cantonaux	-28.1	12.6	40.7

Provisions

Le montant total des provisions, ducroire inclus, se monte à 4 880 000 francs au 31 décembre 2020. La plupart d'entre elles sont destinées à des projets futurs.

B) Compte de résultat

Au terme de l'exercice, les comptes 2020 affichent un bénéfice d'environ 2 200 francs.

Recettes

1. Cotisations

Le volume des cotisations des membres, de quelque 2 010 000 francs, est légèrement supérieur au budget. En 2020, les contributions de solidarité ont atteint 277 000 francs et sont ainsi d'environ 18 000 francs inférieures au budget.

2. Récolte de fonds

Le résultat de la récolte de fonds est comptabilisé « net ». Les recettes nettes sont d'environ 1 600 000 francs supérieures au budget.

Les recettes de la recherche publique de fonds (mailings de demande de don ou d'appel aux dons) ainsi que les dons du Groupe 2023 permettent d'obtenir un revenu net d'environ 2 760 000 francs (y compris les dons des membres), soit environ 1 030 000 francs de plus que les valeurs budgétisées. Les principales raisons de ces écarts sont des événements extraordinaires, tels que le dernier appel aux dons de Helmut Hubacher, ainsi que des économies ponctuelles dans la production des mailings de demande de don.

Le Groupe 2023 rassemble les donatrices et les donateurs réguliers du PS Suisse. La taille du groupe (quelque 1 600 personnes) est inchangée par rapport à 2019.

Les autres dons comprennent notamment, d'une part, les dons provenant des campagnes de collecte de fonds en ligne et, d'autre part, les dons provenant des mailings du PS60+ et des Femmes* socialistes suisses ainsi que les mailings adressés aux destinataires de *links*

et de *socialistes*. Environ 300 000 francs proviennent d'actions de collecte de fonds en ligne liées aux campagnes et ont de nouveau été dépensés ou de nouveau affectés aux provisions destinées à ces campagnes en conséquence. En 2020 sont venues s'ajouter la campagne de solidarité au printemps et, vers la fin de l'année, l'action des brochures pour le 50^e anniversaire du droit de vote des femmes. Les deux campagnes ont rencontré un franc succès. Les excédents nets de ces campagnes ont été mis en réserve au titre de provisions pour des projets futurs. Ont également été affectés aux provisions les dons extraordinairement élevés reçus par le PS60+ et les Femmes* socialistes suisses, au profit de projets de ces deux organes.

Les personnes/entités suivantes ont fait des dons de plus de 10 000 francs au PS Suisse en 2020 :

- Piero Hug, 41 540 francs
- La Mobilière (groupe d'assurances), 35 600 francs
- Raiffeisen Suisse, 48 051 francs

3. Ventes

Sont comptabilisés dans ce poste les journaux de votations et d'élections facturés aux sections et aux partis cantonaux, la vente de publicité/d'encarts dans *links*, *socialistes* et *solidaires* ainsi que les recettes générées par les éditions régionales (destinées aux différents partis cantonaux) du journal *links*. Sont en outre passés en compte ici certains services fournis à des partis cantonaux, à des sections et à des particuliers, tels que la création et l'exploitation de sites web, la participation des partis cantonaux et des sections à la mise en œuvre de campagnes de mobilisation, le produit de la revente de matériel de campagne aux partis cantonaux et aux sections ainsi que les recettes provenant d'un mandat de tiers.

Depuis 2010, jusqu'à 2000 exemplaires des journaux de votations sont distribués gratuitement aux sections et aux partis cantonaux. En 2020, trois journaux de votations ont été produits.

4. Autres recettes

Les autres recettes comprennent les frais de séminaire, la contribution de soutien de la ville de Bâle en tant que lieu prévu pour le Congrès du parti de deux jours et les contributions de campagne des partis cantonaux. L'université d'été 2020 n'ayant pas eu lieu, les frais de séminaire sont supprimés.

La part versée par le Groupe socialiste l'a été sur la base du schéma de calcul transparent déjà appliqué pour le budget. Le montant effectif de l'indemnité compensatrice, d'environ 478 000 francs, est inférieur au montant prévu au budget.

5. Dissolution des provisions

En 2020, des provisions existantes d'un montant de 243 000 francs ont été libérées : pour couvrir les amortissements résultant des investissements dans la nouvelle base de données de récolte de fonds et dans le développement continu de l'outil de la campagne de mobilisation, pour couvrir les coûts engagés dans le cadre de l'introduction d'un modèle d'organisation non hiérarchique, ainsi que pour les dépenses liées à la précampagne de la votation sur l'initiative sur la transparence. Ces dernières ont été inférieures aux prévisions budgétaires, car l'initiative sur la transparence ne devrait pas être votée avant 2021. Aucune part des provisions prévues pour une initiative en faveur de l'égalité n'a été libérée, car le projet n'a pas été lancé en 2020. Dans divers postes de charges, cela conduit à des écarts. Toujours dans le domaine de la collecte de fonds : contrairement à ce que prévoyait le budget, aucune part des provisions n'a été libérée pour de nouveaux projets de collecte de fonds ni pour la poursuite du développement du marketing en matière de legs.

Dépenses

6. Frais de production

Les frais de production médias comprennent les frais d'impression pour *links*, *socialistes* et *ps.ch* ainsi que pour les journaux de votations. En particulier, les coûts de production du journal de votations sont inférieurs aux valeurs budgétisées, en raison de tirages inférieurs aux prévisions.

En 2020, le poste « Production de mailings » comprenait notamment les coûts des mailings du PS60+, des Femmes* socialistes suisses et des mailings envoyés aux destinataires de *links* et de *socialistes*. Pour ce dernier, les coûts ont été considérablement inférieurs à ceux qui étaient prévus au budget. Étant donné que les charges pour l'initiative en faveur de l'égalité sont elles aussi supprimées, les dépenses globales sont inférieures à celles qui étaient prévues au budget.

7. Prestations de tiers

Les autres rémunérations de tiers et les rémunérations pour les traductions ont été comptabilisées dans le budget 2020 sous la rubrique « Frais de personnel », comme auparavant. Dans les comptes, ceux-ci sont ventilés selon le plan comptable des PME suisses. Les services fournis par des tiers dans le cadre des activités principales du PS Suisse sont comptabilisés dans les services de tiers. Les services de conseil purs, sans référence directe aux activités principales, sont comptabilisés dans les frais administratifs. En 2020, cela conduit à des écarts par rapport au budget. Aucune répartition n'est faite pour les années précédentes.

Les honoraires de tiers comprennent notamment les rémunérations versées aux agences et à d'autres prestataires de services pour les services rendus dans le cadre des campagnes ainsi que pour la mise en page et les droits d'image des publications.

Les rémunérations pour les traductions comprennent tous les frais liés aux commandes de traduction externes ainsi que les traductions simultanées et les traductions en langue des signes lors des événements. D'un montant d'environ 50 000 francs, les rémunérations pour les traductions sont inférieures au budget. La principale raison de cette évolution réside dans la réduction des dépenses liées aux événements.

8. Frais de personnel

En 2020, le total des frais de personnel atteint environ 2,744 millions de francs, ce qui est légèrement supérieur au budget prévu, soit 2,670 millions de francs.

La charge salariale de 2,386 millions de francs couvre l'ensemble des salaires versés par le parti. Avec les cotisations aux assurances sociales, les allocations pour perte de gain (APG) et les indemnités journalières perçues en cas de maladie, les frais de personnel s'élèvent à 2,744 millions de francs.

Les surcoûts s'expliquent par des ajustements de certains taux d'occupation, une suppléance, des augmentations du taux d'activité, des prolongations de contrat de travail ou des embauches supplémentaires dans le cadre de campagnes et de projets. En 2020, ce fut le cas au Secrétariat général pour le processus participatif prévu concernant le papier sur le climat, pour le PS Migrant-e-s, pour l'initiative d'allègement des primes et pour le référendum sur l'arnaque fiscale. En outre, le développement continu de l'outil de la campagne de mobilisation a été réalisé via un engagement limité à l'année 2020. Ces coûts ont été portés à l'actif.

9. Autres frais de personnel

La somme des autres frais de personnel (118 000 francs) est inférieure au total budgétisé. En particulier, on a constaté une réduction des dépenses dans le domaine du recrutement de personnel via la publication en ligne des postes vacants ainsi que les remboursements de dépenses et d'autres frais de personnel.

10. Frais de location

Le total des frais de location, qui atteint environ 260 000 francs, est inférieur au budget. Cela s'explique notamment par la baisse des coûts des événements, dont la plupart se sont déroulés sous forme numérique.

11. Entretien, réparations, leasing

Le total des dépenses de ce poste correspond à quelque 38 000 francs, soit environ la moitié du budget. Les dépenses réduites engagées pour le Congrès d'une journée, organisé

numériquement par rapport au Congrès de deux jours prévu au budget, ainsi que l'annulation d'une Assemblée des délégué-e-s, ont été partiellement compensées par les dépenses pour la cérémonie d'adieu à Helmut Hubacher.

12. Frais administratifs

D'un montant de 466 000 francs, les frais administratifs sont en 2020 d'environ 90 000 francs supérieurs au budget prévu. En raison de la différence de comptabilisation des honoraires de conseil purs dans les frais administratifs au lieu de « Autres rémunérations de tiers », il y a une augmentation significative. En 2020, cela inclut notamment le soutien apporté dans le cadre de l'introduction d'un modèle d'organisation non hiérarchique, la rémunération pour la réalisation d'une enquête auprès des lecteurs des publications propres au PS ainsi que des clarifications juridiques liées entre autres aux adaptations apportées aux statuts des partis cantonaux. En revanche, les frais d'affranchissement liés aux campagnes ont été inférieurs aux valeurs inscrites au budget.

13. Frais informatiques

En 2020, les frais informatiques s'élèvent à environ 92 000 francs suisses, ce qui est conforme au budget.

14. Frais publicitaires

Les frais publicitaires comprennent notamment les coûts liés à l'affichage, aux annonces, aux e-boards (publicité dans les gares) et à la publicité en ligne. Les frais totaux, de 188 000 francs, sont nettement supérieurs au budget, notamment en raison des dépenses liées à la campagne sur l'arnaque fiscale.

15. Frais divers du parti

Les frais divers du parti, qui s'élèvent à 355 000 francs, sont d'environ 180 000 francs inférieurs au budget. Ce poste comprend entre autres la cotisation ordinaire annuelle versée à la Jeunesse socialiste ainsi que d'autres petites contributions de soutien à des alliances et à des comités de votation. En particulier, la contribution à l'association de soutien à l'initiative sur la transparence a été réduite en 2020, car la date de la votation devrait être fixée à 2021, contrairement à ce qui était prévu au budget. Les autres dépenses liées aux événements ont également été inférieures aux prévisions budgétaires, car plusieurs événements ont été annulés ou ont eu lieu par voie numérique.

Avec effet rétroactif à partir de 2018, l'adhésion au Parti socialiste européen (PSE) par des partis d'États hors UE n'est plus possible. C'est pourquoi cette contribution est provisoirement supprimée. En 2020, la contribution à l'Alliance progressiste a été versée selon le budget.

16. Approvisionnement des provisions

Les contributions de soutien de la Raiffeisen Suisse et de la Mobilière Suisse Société d'assurances SA ont été, comme les années précédentes, affectées directement aux provisions.

Grâce au résultat exceptionnellement bon de la collecte de fonds et aux économies substantielles réalisées par rapport au budget, il a été possible de constituer des provisions nettement plus importantes que prévu. Pour les élections de 2023 et les campagnes : environ 1 160 000 francs. Pour l'outil de la campagne de mobilisation et le système de gestion des membres : 100 000 francs. Pour la collecte de fonds et les campagnes du PS60+ et des Femmes* socialistes suisses : 110 000 francs. Enfin, pour d'autres dépenses dans le cadre du développement organisationnel : 30 000 francs. En outre, la provision non affectée a encore été augmentée de 300 000 francs, afin d'accroître les fonds propres pour de futurs événements extraordinaires. Ce fait est très réjouissant et assure la sécurité financière du parti.

Des provisions ont été constituées dans les frais de personnel pour les obligations envers le personnel (heures supplémentaires, vacances).

17. Amortissements

En 2020, des investissements ont été réalisés notamment dans le cadre du développement continu du système de gestion des membres et de l'outil de la campagne de mobilisation, ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre d'une nouvelle base de données de collecte de fonds. Également, des terminaux informatiques (ordinateurs portables) ont été achetés et du mobilier de bureau a été complété ou remplacé. En 2020, les investissements ont été inférieurs au budget, car la mise en œuvre du nouveau site web n'a pas encore été réalisée et les investissements dans la base de données de collecte de fonds ont été plus faibles.

	Maschines/ Mobilier/ Équipement	Informatique (yc. banque de donnée des membres/base de données récolte de fonds, outil de la campagne de mobilisation)	Internet	Support publicitaires
en CHF				
Investissements 31.12.2019	283'267	1'657'695	133'308	11'426
Évolution 2020	24'272	276'330	0	0
Investissements 31.12.2020	307'539	1'934'024	133'308	11'426
Correction valeurs 31.12.2019	249'267	1'432'695	133'308	11'426
Évolution 2020	23'272	204'330	0	0
Correction valeurs 31.12.2020	272'539	1'637'024	133'308	11'426
Valeur comptable 31.12.2020	35'000	297'000	0	0

18. Résultat extraordinaire

Le produit exceptionnel consiste dans le remboursement de la taxe sur le CO₂ par la caisse de compensation.

C) Comptabilité analytique

Dans la comptabilité analytique, les services centraux représentent un centre de coûts secondaires imputés sur les coûts primaires et comptabilisés par rapport aux charges salariales. En tant que coûts primaires, ces charges apparaissent dans le poste « Frais de personnel et part des frais généraux » *au prorata*.

Les services centraux comprennent les charges salariales des collaborateurs/collaboratrices du cercle d'assistance et des responsables informatiques. Sont en outre imputés aux services centraux : le loyer, l'entretien et les réparations du mobilier et des machines, les frais administratifs généraux – tels que les coûts des photocopies, les factures téléphoniques et les frais de port –, l'informatique et les amortissements.

Les frais de personnel s'élèvent à environ 657 000 francs, ce qui est conforme au budget. Les dépenses réelles de 569 000 francs en frais de fonctionnement sont d'environ 20 000 francs inférieures au budget. Les dépenses inférieures aux valeurs budgétisées résultent en particulier des frais généraux de bureau (fournitures de bureau, imprimés, photocopies, frais généraux d'affranchissement) ainsi que des frais informatiques, notamment pour la maintenance et l'assistance. Des surcoûts ont été occasionnés par les honoraires (en partie via les frais de personnel) en rapport avec l'introduction d'un modèle d'organisation non hiérarchique. Ces derniers ont été compensés par la libération des provisions constituées à cet effet en 2019. Contrairement à ce qui avait été prévu au budget, des provisions ont été constituées pour le système de gestion des membres et pour le soutien supplémentaire dans le cadre du développement organisationnel. Les amortissements imputés aux frais généraux ont été inférieurs aux prévisions en raison de la baisse des coûts et du report de certains projets.

Globalement, les dépenses des services centraux sont d'environ 28 000 francs inférieures au budget.

19. Parti

Ce centre de coûts comptabilise les recettes provenant des cotisations des membres et des contributions de solidarité, les dons des membres, les dons non générés par les récoltes de fonds ainsi que les frais de personnel du Secrétariat central et de la présidence. Les frais de fonctionnement englobent les activités du parti, les remboursements de frais aux organes dirigeants, les contributions aux organisations internationales et les contributions aux délégations en Suisse et à l'étranger.

Les revenus nets des centres de coûts « Parti » se montent à 2 189 000 francs, soit 408 000 francs de plus que la valeur inscrite au budget. Les contributions sont quasi conformes au budget. Les dons effectifs des membres en 2020 sont de nouveau beaucoup plus élevés que ceux des années précédentes et que ceux qui étaient prévus au budget. Les surcoûts dans les frais de fonctionnement du parti ont été engagés en particulier pour la cérémonie d'adieu et les avis de décès pour Helmut Hubacher. Les surcoûts résultent également d'une suppléance au Secrétariat général, de l'embauche temporaire pour des projets spéciaux et de l'augmentation des provisions pour les heures supplémentaires et les soldes de congés du personnel à la fin de 2020, qui sont comptabilisés de manière synthétique sous ce centre de coûts par souci de simplicité. L'annulation d'une Assemblée des délégué-e-s et la tenue numérique des autres réunions ont permis de réaliser des économies par rapport au budget. Celles-ci ont été partiellement compensées par les coûts du processus participatif « Papier sur le climat » mené avec des expert-e-s sous forme numérique. À cet effet, le Congrès du 17 octobre 2020 a approuvé le crédit supplémentaire correspondant.

Dans la rubrique « Relations internationales », la cotisation à l'Alliance progressiste (PA) représente la part la plus importante. Un petit montant a été versé à l'ESO, l'organisation européenne des seniors socialistes (European Senior Organisation). En raison du coronavirus, le nombre de délégué-e-s envoyé-e-s a fortement diminué. Le PS était toujours représenté physiquement au sein du réseau du PS européen pour la migration et l'intégration et aux congrès du parti du HDP turc (Parti démocratique des peuples) et du PS Albanie. Des cartes de visite ont été remises au nouveau secrétaire international et au responsable des relations internationales (Head of international Relations).

20. Formation

La somme des dépenses effectives des centres de coûts « Formation » atteint 137 000 francs et est de 26 000 francs inférieure au budget. Les surcoûts liés à l'université d'été – contribution de solidarité malgré la non-tenue et versement d'un acompte pour 2021 – et à la production d'une nouvelle brochure de recrutement de membres sont compensés par une baisse des dépenses pour la Coco et la formation interne. La Journée de politique communale de 2020, budgétisée au titre de la formation interne et organisée pour la première fois, est présentée séparément dans les comptes, car elle se poursuivra.

21. PS60+

Les dépenses totales des centres de coûts PS60+ sont inférieures au budget. En 2020, on a de nouveau envoyé un appel de dons accompagnant l'invitation à la Conférence des membres. Il a rencontré un grand succès. La tenue numérique de la conférence et des réunions ainsi que la suppression d'événements thématiques ont permis de réduire les dépenses. Le surcroît de recettes provenant de l'appel aux dons par rapport au budget a été affecté aux provisions pour de futurs projets du PS60+.

22. PS Migrant-e-s

Un pourcentage de postes de 40 % a été mis à disposition pour soutenir les activités du PS Migrant-e-s. Cela correspond à une augmentation de 20 % par rapport au budget. En 2020, les dépenses effectives avoisinent 76 000 francs, ce qui est supérieur au budget en raison de l'augmentation du pourcentage de postes.

23. Jeunesse socialiste

Le PS Suisse finance les frais de personnel de la secrétaire centrale (70 %), le salaire de la présidente (indemnité forfaitaire) ainsi que les frais d'infrastructure(s), qui comprennent également une partie des frais d'affranchissement. La Jeunesse socialiste suisse finance elle-même les autres frais de fonctionnement. En 2020, une contribution générale de campagne de 15 000 francs a en outre été versée à la Jeunesse socialiste.

24. Femmes* socialistes suisses

Le PS Suisse finance les frais de personnel de la secrétaire centrale des Femmes* socialistes suisses, les frais d'infrastructure(s) ainsi que les frais de fonctionnement. Les dépenses effectives, de quelque 89 000 francs, sont restées inférieures au budget, qui est de 117 000 francs. La tenue numérique des réunions et la baisse des dépenses de campagne expliquent l'écart positif par rapport au budget. Les recettes supplémentaires par rapport au budget provenant du mailing de collecte de dons des Femmes* socialistes suisses ont été mises de côté au titre de provisions en faveur de projets futurs. L'action des brochures, dans le cadre du 50^e anniversaire du droit de vote des femmes, a permis de dégager un excédent net d'environ 78 000 francs. Cette somme a été affectée aux provisions pour couvrir les coûts encore engagés en 2021 pour cette action et pour les projets futurs.

25. Publications

Les dépenses globales pour les publications atteignent environ 232 000 francs et sont de 45 000 francs inférieures au budget. Depuis 2017, il y a encore 6 numéros de *links*, 4 éditions de *socialistes* et toujours 4 de *ps.ch*. Les valeurs plus élevées que prévu enregistrées pour les recettes provenant des dons récoltés grâce au mailing adressé aux destinataires de *links* et de *socialistes* ainsi que la diminution des coûts de production de ce mailing entraînent une diminution des dépenses pour *links*. Les dépenses inférieures aux valeurs budgétisées dans la production de *socialistes* ont également entraîné une légère baisse des coûts totaux par rapport au budget.

26. Campagnes et communication

L'initiative sur la réduction des primes a été déposée en janvier. Les référendums sur l'arnaque que constitue la déduction pour enfants et sur les avions de combat, l'initiative pour des multinationales responsables, l'initiative sur les exportations de matériel de guerre, les travaux préparatoires de la campagne de votation sur l'initiative sur la transparence et les

campagnes sur la protection contre la haine et l'initiative de résiliation ont constitué le point central des travaux de campagne 2020. Le printemps a également vu le lancement de la campagne de solidarité sur le coronavirus. Les crédits additionnels pour les campagnes sur l'arnaque de la déduction pour enfants, sur les avions de combat, sur le service civil et pour la campagne sur la solidarité ont été approuvés, respectivement, lors des Assemblées des délégué-e-s du 30 novembre 2019 et du 27 juin 2020.

Les campagnes ont été accompagnées avec succès de mesures de collecte de fonds par voie électronique. Des recettes brutes d'environ 300 000 francs ont été générées. La moitié de ce montant a été directement consacré aux campagnes, augmentant ainsi le budget initial. L'autre moitié a été créditée aux revenus de la collecte de fonds en ligne. Ceux-ci ont ainsi été supérieurs aux prévisions budgétaires. Le résultat net de la campagne de solidarité, soit environ 130 000 francs, a été affecté aux provisions prévues pour des projets dans ce contexte, par exemple pour l'initiative sur les soins, qui devrait être soumise à votation en 2021.

Un journal de votations a été produit et distribué aux sections pour toutes les dates de votation. Chaque section a eu droit à 2000 exemplaires gratuits.

En raison du résultat général positif du financement, il a été possible de constituer des provisions plus élevées que les valeurs budgétisées. Pour les élections de 2023 : 200 000 francs (budget : 160 000 francs). Pour les campagnes : 760 000 francs. Pour les référendums : 70 000 francs. Par rapport au budget, moins de provisions ont été libérées pour l'initiative sur la transparence, car la votation n'a pas eu lieu en 2020. Contrairement à ce que prévoyait le budget, aucun crédit n'a été débloqué pour une initiative en faveur de l'égalité, car ce projet n'a pas encore été lancé.

27. Mobilisation

Des projets de campagne de mobilisation avec des animateurs/trices ont eu lieu en 2020 dans les cantons de Bâle-Ville, Saint-Gall, Thurgovie et Argovie, ainsi que dans les villes de Lucerne et Coire. D'autres projets ont eu lieu dans le cadre des élections cantonales dans le canton de Schwyz et de diverses élections municipales dans les cantons de Berne, Bâle-Campagne, Valais, Saint-Gall et Lucerne. En outre, d'autres campagnes ont été encadrées, comme celle qui a permis à une trentaine de sections de passer des appels téléphoniques de soutien à leurs membres les plus âgés pendant le lockdown du printemps 2020.

En 2020, l'outil de la campagne de mobilisation a été perfectionné. Les amortissements correspondants ont été couverts par les provisions constituées en 2019. En même temps, des provisions ont été constituées pour des développements ultérieurs, ce qui n'était pas prévu dans le budget.

28. Récolte de fonds

Le résultat de la récolte de fonds est comptabilisé « net ».

Pendant l'exercice écoulé, les recettes nettes provenant de la récolte de fonds (à l'exception des dons des membres) se montent à 1 810 000 francs, soit quelque 580 000 francs de plus que ce qui était prévu au budget. Par rapport à l'année électorale 2019, le résultat de la collecte de fonds est donc quasi inchangé. Comme signalé au point 2, les principales raisons de ces écarts sont des événements extraordinaires, tel que le dernier appel aux dons de Helmut Hubacher, ainsi que des économies dans la production des mailings de demande de don.

Le nombre de membres du Groupe 2023 est inchangé par rapport à 2019. En 2020, les recettes totales ont légèrement augmenté. La participation moyenne de chacun-e de ces fidèles donatrices et donateurs s'élève à environ 380 francs. Elles et ils apportent ainsi une contribution précieuse au renforcement du parti.

L'implémentation de la nouvelle base de données de collecte de fonds a été achevée au printemps 2020. Les amortissements liés à l'investissement sont entièrement couverts par les provisions existantes. Des provisions ont été constituées pour des investissements futurs conformément à la clé décidée par le Comité directeur le 6 janvier 2021, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

Lors de la Coco du 29 novembre 2019, les partis cantonaux ont adopté les deux règlements sur la collecte de fonds pour tous les partis cantonaux qui n'ont pas leur propre collecte de fonds, d'une part, et pour ceux qui ont leur propre collecte de fonds, d'autre part. Ces derniers n'ont pas droit à une répartition au prorata dès lors qu'ils effectuent deux ou plusieurs envois. La distribution aux partis cantonaux est fondée sur les résultats effectifs de la collecte de fonds et s'élève à un maximum de 200 000 francs. En raison du très bon résultat de 2020, cette participation sera distribuée aux partis cantonaux dans son intégralité. Deux partis cantonaux ont mené leur propre collecte de fonds en 2020 et ont ainsi perdu leur droit à une répartition au prorata. La moitié de cette somme est distribuée aux autres partis cantonaux ou reste au PS Suisse.

29. Assainissement financier

Afin de créer une base de fonds propres plus solide, on accumule des provisions non affectées à des fins spécifiques en vue de futurs événements extraordinaires – ce qui permet de constituer des fonds propres supplémentaires, qui atteignent 300 000 francs en 2020.

30. Résultat du Shop

Le Shop vend les articles aux partis cantonaux, aux sections et aux membres avec un petit supplément pour la commande, le stockage et l'expédition. Le stock est évalué au prix d'achat à la fin de l'exercice sous revue.

**Bericht der Revisionsstelle
an die Delegiertenversammlung des Vereins
Sozialdemokratische Partei der Schweiz (SP Schweiz), Bern**

Auftragsgemäss haben wir eine Review der Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der SP Schweiz für das am 31. Dezember 2020 abgeschlossene Geschäftsjahr vorgenommen.

Für die Jahresrechnung ist die Geschäftsleitung verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, aufgrund unserer Review einen Bericht über die Jahresrechnung abzugeben.

Unsere Review erfolgte nach dem Schweizer Prüfungsstandard 910. Danach ist eine Review so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden, wenn auch nicht mit derselben Sicherheit wie bei einer Prüfung. Eine Review besteht hauptsächlich aus der Befragung von Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern sowie analytischen Prüfungshandlungen in Bezug auf die der Jahresrechnung zugrunde liegenden Daten. Wir haben eine Review, nicht aber eine Prüfung, durchgeführt und geben aus diesem Grund kein Prüfungsurteil ab.

Bei unserer Review sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entspricht.

BERO Treuhand AG



Roland Laube
Wirtschaftsprüfer

Gelterkinden, 3. März 2021

Proposition du Comité directeur : Adoption des comptes annuels 2020.

BUDGET 2021 : CRÉDIT ADDITIONNEL

AUGMENTATION TEMPORAIRE DU NOMBRE DE POSTES AU SECRÉTARIAT CENTRAL

Contexte

Le nouveau Comité directeur du parti, élu en octobre 2020, est convaincu qu'une augmentation de l'effectif du personnel est nécessaire pour créer une situation de départ favorable au succès dans toute la Suisse lors des élections fédérales de 2023 et pour renforcer l'aptitude du parti à mener des campagnes. L'objectif est de préparer à l'avenir les campagnes politiques cruciales « en interne ». Désormais, il ne devrait ainsi être fait appel au personnel temporaire que pour des pics exceptionnels. Cela nécessite une augmentation substantielle de l'effectif, mais permet d'économiser des ressources à moyen et à long terme et de renforcer le parti durablement. Il sera ainsi possible, dans le domaine des campagnes, de mettre en place et d'assurer à long terme un savoir-faire permettant d'appliquer les décisions politiques des instances (organes) du parti. La situation financière actuelle permet une augmentation temporaire du nombre de postes jusqu'à la fin de l'année 2023.

Le Comité directeur du parti propose de créer un pourcentage de postes total d'environ 200 % dans le domaine des campagnes et de la communication (campagnes en Suisse romande, campagnes en Suisse alémanique, campagnes axées sur un travail médiatique actif). Les postes seraient occupés à titre temporaire à partir du 1^{er} septembre 2021 et jusqu'à la fin de 2023.

Pour alléger la charge de travail au sein des Femmes* socialistes suisses, un poste à 40 % consacré aux campagnes serait créé à partir de juin, avec un mandat fixe jusqu'à la fin de 2021.

Le PS Suisse s'est également fixé comme objectif de mieux soutenir les partis cantonaux et les sections de Suisse romande. Outre la gestion générale des campagnes et la campagne de mobilisation, les éléments centraux prévus sont les suivants : recrutement de membres, fidélisation des membres, formation interne (parti), contacts avec les partis cantonaux et les sections. Pour cela, un poste à 80 % axé sur la Suisse romande doit être créé, provisoirement limité à 12 mois.

Pour travailler efficacement dans le domaine des campagnes et de la communication, il est nécessaire de disposer d'une gestion des données de haute qualité. Par conséquent, le Comité directeur du parti propose la création d'un poste permanent à 60 % de responsable de la gestion, de la protection et de l'architecture des données du PS Suisse. Ce poste devrait être pourvu à l'été 2021.

Ces postes ne figurent pas au budget 2021, ou alors seulement en partie. Il s'ensuit qu'un crédit additionnel est nécessaire pour couvrir les coûts engagés jusqu'à la fin de l'année 2021. Les fonds nécessaires en 2022 et 2023 figureront dans le budget ordinaire.

On peut s'attendre à ce que les postes supplémentaires créés génèrent des coûts matériels supplémentaires, mais il n'y a pas de sommes importantes à redouter. Pour nous, l'accent doit être mis sur l'augmentation de l'effectif du personnel, ce qui renforcera le parti à long terme.

Sachez encore qu'un poste de collaboratrice personnelle pour la Co-présidence et le Secrétariat général a été créé. La personne a pris son poste le 1^{er} janvier 2021. Une partie des coûts du poste est prise en charge par la Co-présidence et l'autre partie est déjà couverte par les fonds budgétisés lié au poste.

Vue d'ensemble (écarts par rapport au budget 2021 et aux plans financiers 2022/23)

Postes consacrés aux campagnes (200 % à partir du 1 ^{er} septembre 2021, limité à la fin de 2023)	79 900	244 700	249 600
Poste temporaire Campagnes Femmes* socialistes suisses (40 % à partir du 1 ^{er} juillet 2021, limité à la fin de 2021)	25 100	0	0
Poste membres/formation/organisation des partis, avec un accent sur la Suisse romande (80 % à partir du 1 ^{er} septembre, limité à 12 mois) ³	17 800	50 700	0
Poste gestion des données (60 % au 1 ^{er} juillet 2021, permanent) ⁴	17 600	28 200	29 400
Total	140 400	323 600	279 000

Financement

Les coûts 2021 pour les 200 % de pourcentage de postes dans le domaine des campagnes et de la communication peuvent être financés par les provisions générales allouées aux campagnes (solde selon les comptes annuels (états financiers annuels) 2020) : 1,2 million de francs). Une partie des coûts (direction générale du projet « Campagne électorale », environ 80 %) sera couverte à partir de 2022 par la libération de provisions pour la campagne électorale de 2023.

Les coûts 2021 pour le poste temporaire consacré aux campagnes des Femmes* socialistes suisses peuvent être couverts par les provisions générales allouées aux campagnes. Les autres activités des Femmes* socialistes suisses dans le domaine des campagnes seront couvertes par les provisions constituées grâce au succès de l'action d'appel aux dons menée en 2020 pour marquer les 50 ans du suffrage féminin (vente de brochures soleil).

Les coûts 2021 pour le poste temporaire axé sur la Suisse romande dans le domaine membres/formation/organisation du parti peuvent être financés par les provisions générales allouées aux campagnes.

³ Déjà partiellement budgétisé. Ce chiffre représente les coûts supplémentaires par rapport aux pourcentages de postes existants déjà budgétisés.

⁴ Déjà partiellement budgétisé. Correspond aux surcoûts par rapport au poste budgétisé, moins les frais de personnel utilisés pour la collaboratrice personnelle (net).

Les surcoûts 2021 pour le poste de gestion des données peuvent être financés par les recettes de la collecte de fonds électronique et, si nécessaire, par les réserves générales allouées aux campagnes.

Les dépenses pour les exercices 2022 et 2023 seront soumises aux instances compétentes conformément au processus de budgétisation habituel. Par rapport au plan financier, des coûts supplémentaires d'un peu plus de 300 000 francs sont attendus pour 2022, et des coûts supplémentaires d'un peu plus d'un quart de million de francs pour 2023. Ces surcoûts seront également imputés aux provisions indiquées ci-dessus, à moins qu'ils ne puissent être couverts par des recettes supplémentaires et/ou une réduction des dépenses.

Requête

Pour le pourvoi des postes susmentionnés, un crédit additionnel de 140 400 francs est demandé sur le budget 2021.

Conformément à l'article 2 du Règlement financier, le Comité directeur soumet à l'approbation de l'Assemblée des délégué-e-s tous les crédits additionnels supérieurs à 20 000 francs.

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

ÉLECTIONS

ÉLECTION DE L'ORGANE DE RÉVISION

Proposition du Comité directeur : Le Comité directeur propose à l'Assemblée des délégué-e-s de désigner BERO Treuhand AG, Roland Laube, Gelterkinden, comme réviseur des comptes pour les années 2021 et 2022.

ÉLECTION DU CO-SECRETARIAT GÉNÉRAL

Michael Sorg a été durant 5 ans porte-parole du PS Suisse, avant d'être élu au poste de co-secrétaire général en 2018. Il quitte fin avril 2021 ses fonctions.

Rebekka Wyler restera en fonction en tant que co-secrétaire générale. Le Comité directeur propose de continuer sur le modèle d'un co-secrétariat général et recommande Tom Cassee pour l'élection de ce poste, ensemble avec Rebekka Wyler.

La lettre de motivation et le curriculum vitae de Tom Cassee sont disponibles sur les pages suivantes.

Proposition du Comité directeur : élection de Tom Cassee et Rebekka Wyler au Co-secrétariat général.

Candidature au poste de co-secrétaire général du PS Suisse

Chères et chers camarades,

Si je devais citer un élément particulièrement emblématique de mon engagement politique, ce serait le mouvement altermondialiste de la fin des années 1990. Les questions de justice et de répartition des richesses sont depuis lors au cœur de mes préoccupations. Je participe assidûment aux activités de notre parti depuis vingt ans. J'ai été pendant dix ans membre du Comité directeur du PS Zurich 3 et suis depuis le printemps 2020 membre du Comité directeur du Parti socialiste de la Ville de Zurich.

Je suis actif en politique et dans le cadre des campagnes à titre professionnel depuis 2004. Entre 2004 et 2009, j'ai travaillé pour le compte du Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) et j'ai accompagné deux initiatives populaires, de la collecte de signatures à la votation populaire. J'ai ensuite occupé un poste de porte-parole (médias) et de collaborateur de campagne au sein du syndicat Unia, endossant un très large éventail de tâches et de responsabilités. J'ai ensuite eu l'honneur de travailler comme directeur de campagne pour l'initiative 1:12.

Du printemps 2015 à la fin de l'année 2016, j'ai développé et mis en œuvre la campagne de mobilisation du PS Suisse en tant que codirecteur. Avec une équipe d'animateurs/trices et des milliers de membres du PS, nous avons eu l'occasion de converser personnellement avec plus de 100 000 interlocuteurs/trices par téléphone. Pour ce faire, nous avons développé des outils web destinés à permettre aux membres du PS de participer à la campagne électorale avec un maximum d'efficacité. Je suis convaincu que cette stratégie de mobilisation continuera de nous renforcer. L'augmentation du nombre de membres de notre parti l'atteste.

À partir de 2017, j'ai été codirecteur de campagne dans le cadre de l'initiative pour des multinationales responsables. Cette cause a mobilisé des milliers de bénévoles dans plus de 450 comités locaux. La campagne a montré une chose de façon exemplaire : d'innombrables bénévoles ont le désir de s'engager en faveur d'objectifs politiques lorsque les conditions pour le faire sont réunies. Le résultat de la votation, qui n'a pas obtenu la majorité des cantons, a été très douloureux. Mais le fait qu'une majorité d'électeurs/trices souhaite voir les entreprises assumer une plus grande responsabilité à l'échelle globale donne de l'espoir pour l'avenir. Cela montre qu'avec beaucoup d'engagement, il est possible d'emporter l'adhésion de la majorité pour des causes de solidarité internationale.

Cela me rend également optimiste sur les questions de justice climatique. Ainsi, ensemble, nous pouvons transformer la place financière de telle façon que les groupes financiers de la Paradeplatz cessent enfin de faire des affaires qui exacerbent la crise climatique et, ainsi, détruisent notre planète. Il en va de même pour le dumping fiscal pratiqué au détriment de la majorité de la population et des pays du Sud.

Cela dit, il faut plus de justice dans notre pays aussi. Nous devons reprendre l'offensive en ce qui concerne la nationalité suisse. Les personnes qui sont nées ici doivent enfin se voir accorder la citoyenneté dès la naissance. Le durcissement de la loi consécutif à l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels rend ces efforts d'autant plus importants. Aujourd'hui, le fait de bénéficier de l'aide sociale dans une situation d'urgence est déjà susceptible de conduire des personnes qui sont nées et ont grandi ici à devoir quitter la Suisse. Nous devons corriger cela au plus vite.

Il y a également un grand besoin d'agir dans le domaine des groupes immobiliers. Alors que les PME souffrent de la crise du coronavirus, la courbe décrite par les cours des actions de ces grands groupes de sociétés ne fait que montrer une très nette tendance à la hausse. Ici, le PS – surtout dans les villes – peut faire reculer un peu les grands groupes d'entreprises en durcissant le droit du bail. L'enrichissement privé au détriment des locataires est indécent et nuit à l'économie nationale. Nous devons brider les conglomérats immobiliers.

Nos principaux objectifs politiques nécessitent des efforts dans les communes, dans les parlements et gouvernements cantonaux, ainsi qu'au Parlement fédéral. Dans le même temps, il faut que s'exerce une forte pression de la part de la base, de la société civile et des plus de trente mille membres engagé-e-s du PS que nous sommes. Je serais très heureux d'apporter ma contribution en tant que co-secrétaire général et ravi de votre soutien.

Salutations chaleureuses et solidaires,



Tom Cassee

Curriculum Vitae Tom Cassee

Telefon: 079 755 21 24
 E-Mail: thomas.cassee@gmail.com
 Geburtsdatum: 22. März 1981



AUSBILDUNG

Herbst 1994 – Frühling 2001

Matura, Typ B

Kantonsschule Hohe Promenade Zürich

Sept. 2003 – Okt. 2011

Studium an der Universität Zürich (Abschluss lic. phil.)

BERUFLICHE ERFAHRUNG

Februar 2017 – Dezember 2020

Konzernverantwortungsinitiative

Co-Kampagnenleiter, Konzeption und Umsetzung der Abstimmungskampagne.

September 2016 – Dezember 2018

Gewerkschaft Unia

Verantwortlich für Projekte der sog. «Einbürgerungsoffensive» mit Peer-to-Peer Ansätzen und politischem Lobbying.

Jan 2016 – August 2016

Aktiv für «Moving-Europe» in Griechenland und Serbien

Erstellen von Informationen für Geflüchtete über staatliche Praxis auf der Balkanroute.

Mai 2014 – Dezember 2015

Co-Leiter Basiskampagne SP Schweiz für Wahlen 2015

Leitung des Gesamtprojekts mit insgesamt 30 temporär Angestellten.

Februar 2014 – April 2014

Mindestlohn-Initiative

Anstellung beim Schweizer Gewerkschaftsbund, Recherche Tieflohne.

Mai 2013 – Dezember 2013

Kampagnenleiter der 1:12-Initiative

Anstellung beim Schweizer Gewerkschaftsbund, Gesamtverantwortung für die Abstimmungskampagne.

Nov 2011 – Februar 2013

Mediensprecher und Kampagnenmitarbeiter Unia

Mitarbeiter in der Kommunikations- und Kampagnenabteilung auf dem Zentralsekretariat der Gewerkschaft Unia in Bern.

Nov 2004 – Dez 2009

Politischer Sekretär GSoA

Verantwortlich für Kampagnenarbeiten, strategisch-politische Ausrichtung und Kommunikation u.a. der Initiative für ein Verbot von Kriegsmaterial-Exporten.

POINT 12 DE L'ORDRE DE JOUR

RECOMMANDATION DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES DU 26 SEPTEMBRE 2021

INITIATIVE 99 % : INITIATIVE POPULAIRE « ALLÉGER LES IMPÔTS SUR LES SALAIRES, IMPOSER ÉQUITABLEMENT LE CAPITAL »

Contexte de départ :

Le 2 avril 2019, la Jeunesse socialiste suisse a déposé l'initiative 99 %, munie de 109 332 signatures. L'initiative demande l'introduction d'un article 127a dans la Constitution fédérale et donc l'imposition des *parts du revenu du capital supérieures à un montant déterminé par la loi à hauteur de 150 %* [al. 1]. *Les recettes supplémentaires qui découlent de l'imposition à hauteur de 150 % au lieu de 100 % des parts du revenu du capital* [au sens de l'al. 1] *sont affectées à une réduction de l'imposition des personnes disposant de petits ou moyens revenus du travail ou à des paiements de transfert en faveur de la prospérité sociale*. Le Conseil fédéral lui-même ne voyait pas la nécessité d'agir et a rejeté l'initiative. Il y aurait déjà suffisamment de redistribution en Suisse aujourd'hui : en Suisse, les revenus du marché seraient, en comparaison internationale, répartis équitablement. Le besoin de redistribution serait donc plus faible en Suisse que dans d'autres pays. Selon les conclusions du Conseil fédéral, une redistribution axée sur les besoins s'opérerait actuellement via différents canaux de recettes et, surtout, de dépenses. Une imposition plus élevée du revenu du capital réduirait l'attrait d'un lieu d'établissement pour les personnes disposant de revenus du capital élevés. Le Conseil national a suivi la recommandation de rejet émise par le Conseil fédéral par 128 voix contre 66. C'est avec le même rapport de voix (123 contre 62) qu'a été rejetée une proposition de compromis du PS « sur l'imposition équitable du capital », avec la demande conciliante que les parts du revenu du capital dépassant un montant déterminé par la loi soient imposées à hauteur de 100 % au minimum. Cette demande a ainsi été balayée. Au Conseil des États, la recommandation de voter NON a été suivie par 31 voix contre 13.

Appréciation de l'initiative

L'initiative 99 % pose quelques questions simples : comment peut-on justifier le fait que chaque franc de salaire doive être imposé intégralement, plus les charges sociales, mais que les revenus du capital soient privilégiés du point de vue fiscal ? Comment peut-on justifier le fait que les dividendes provenant de participations minoritaires importantes (au moins 10 %) ne soient que partiellement imposés, c'est-à-dire seulement 70 % au niveau fédéral, alors que cela ne s'applique pas aux petits actionnaires ? Comment peut-on expliquer que l'on doive payer des impôts sur les revenus d'une activité indépendante, mais que les dividendes d'un cabinet d'avocat ou de médecin transformé en société anonyme ne soient

soudainement plus que partiellement imposés – et que, en même temps, les cotisations sociales sont supprimées ? Comment veut-on expliquer qu'une simple nouvelle émission d'actions peut créer ce que l'on appelle des agios (c'est-à-dire des suppléments de prix entre la valeur nominale et la valeur de marché), qui peuvent ensuite être distribués aux actionnaires sous la forme d'apports de réserves de capital exonérés d'impôts, à hauteur de milliards ? Comment peut-on expliquer tout cela ? Il existe toute une série d'astuces qui permettent aujourd'hui de soustraire les revenus du capital à l'impôt. C'est là que l'initiative 99 % entre en jeu. Cela vient sur la table à un moment où sont formulées au Parlement des demandes politiques visant à assurer de nouveau des privilèges aux propriétaires ou à la place financière – mots clés : suppression de la valeur locative, suppression du droit de timbre, réduction de l'impôt anticipé. Toutes ces volontés augmenteraient encore l'injustice fiscale. Et cela en ces temps de coronavirus, quand l'État doit lever des fonds comme jamais par le passé. Les hauts revenus et les riches, qui, au cours des vingt ou trente dernières années, n'ont fait que profiter de leurs revenus, de l'accroissement de leur fortune et d'impôts avantageux, doivent enfin contribuer davantage à la charge générale. Les privilèges actuels en matière d'imposition du capital ne sont absolument plus compatibles avec cela. C'est encore plus vrai en ces temps de pandémie de coronavirus. En général, il semble que la pandémie exacerbe les inégalités existantes. Dans la plupart des cas, les ménages situés au bas de l'échelle des revenus ont été plus durement touchés par la crise que les ménages plus riches – dans certains cas, de manière significative. Telle est également la conclusion à laquelle arrive une étude du Centre de recherches conjoncturelles (KOF). Pendant ce temps, la réalité dans l'économie des grands groupes d'entreprises suisses semble bien différente. UBS, par exemple, a annoncé des primes record de 3,3 milliards de dollars pour son équipe de direction. Pendant la pandémie, les entreprises familiales Ems-Chemie et Swatch Group ont elles aussi fait les grands titres. Toutes deux versent des dividendes élevés (avec une imposition partielle en raison de l'existence de minorités qualifiées) – bien que les deux entreprises aient envoyé une partie de leurs employé-e-s au chômage partiel. Et il est déjà intéressant de remarquer que la Suisse, surtout pendant la pandémie de coronavirus, s'est élevée au rang de « paradis des dividendes » ou de « pays des merveilles en matière de dividendes ». Les entreprises suisses ont été les seules en Europe, au cours de l'année coronavirus, à savoir 2020, à avoir pu accroître leurs distributions d'une année à l'autre, pour atteindre environ 42 milliards de dollars, soit plus que l'Allemagne ou la France. Aujourd'hui, en Suisse, la fortune a atteint sept fois le niveau des revenus. La fortune financière est principalement concentrée chez les plus riches. Le 1 % le plus riche de la population suisse possède environ 40 % de tous les actifs. Il serait difficile d'imaginer de meilleurs arguments pour faire accepter l'initiative 99 %. Plus une société est inégalitaire, plus elle est sujette aux crises. L'initiative 99 %, qui veut imposer plus lourdement les revenus du capital et plus légèrement les revenus du travail, ne fait donc pas que garantir une redistribution plus équitable des revenus : elle réduit également les inégalités et, donc, la vulnérabilité de notre société aux crises à venir. En guise de post-scriptum – et concernant l'échappatoire fiscale que constitue le remboursement des réserves d'apport en capital : bien que la RFFA, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, ait restreint les réserves d'apport en capital, l'impact n'est que

marginal. Dans les dernières statistiques, tant les dépôts que les remboursements ont sensiblement diminué. Cela dit, avec un stock de 1 240 milliards de francs (au 31 mars 2021), les réserves d'apport en capital restent énormes. Le besoin d'agir est donc urgent.

Recommandation du Comité directeur : le Comité directeur recommande à l'unanimité le OUI à l'initiative.

« CODE CIVIL SUISSE (MARIAGE POUR TOUTES ET TOUS) »

Contexte

Ces modifications du Code civil visent à ouvrir le mariage aux couples de même sexe. Les mariages entre personnes de sexe opposé et les mariages entre personnes de même sexe doivent par principe bénéficier d'un statut juridique égal. Les couples mariés composés de deux personnes de sexe féminin doivent aussi avoir accès au don de sperme et les mères non biologiques de ces enfants devraient être légalement reconnues comme mères si le don de sperme a été effectué dans le cadre d'une procédure médicale en Suisse.

Ce projet de loi a été accepté à une large majorité lors de la session d'hiver 2020 du Conseil national et du Conseil des États, après plus de 7 ans de débats parlementaires. Seules une majorité de l'UDC et une courte majorité du groupe PDC/PBD/PEV (PPE) ont voté contre.

Un comité de la droite conservatrice, composé principalement de représentant-e-s de l'UDC et de l'UDF, a déposé un référendum, soutenu par quelque 59 000 signatures, contre le projet de loi sur le mariage pour toutes et tous en avril 2021. La votation populaire se tiendra très probablement 26 septembre 2021.

Appréciation du projet

Le Comité directeur soutient à l'unanimité l'introduction du mariage pour toutes et tous : le PS Suisse demande l'ouverture du mariage aux couples de même sexe depuis bien longtemps et il a été le premier parti suisse à l'inclure dans son programme, en 1982. L'introduction du mariage pour toutes et tous est une élimination, attendue depuis longtemps, de la discrimination à l'encontre des personnes aimant une personne de même sexe dans notre pays.

L'introduction du partenariat enregistré, en 2007, a marqué une étape importante, mais des différences notables entre le mariage et le partenariat enregistré subsistent : ainsi, il existe par exemple des différences dans l'acquisition de la citoyenneté, en matière de droit des assurances sociales ou dans l'accès au don de sperme. Ces différences ne reposent pas sur des raisons objectives, mais simplement sur une conception traditionnelle du mariage et de la famille.

En outre, la construction particulière du partenariat enregistré débouche sur une stigmatisation des partenaires enregistré-e-s, car ils/elles doivent s'identifier comme aimant les personnes de même sexe dans de nombreux domaines de la vie. De nombreux formulaires demandent l'indication de l'état civil (ne serait-ce que pour la conclusion de contrats de travail ou de location, par exemple) et une telle « révélation » peut avoir de graves conséquences personnelles qui peuvent être évitées si l'on harmonise l'état civil.

La situation actuelle est également très insatisfaisante pour les couples qui souhaitent avoir des enfants : pour les couples de même sexe, il n'existe actuellement en Suisse aucune possibilité de mettre légalement un enfant commun au monde et d'être, dès le départ, des parents légaux conjoints. Avec l'introduction de l'adoption de l'enfant du/de la conjoint-e, en 2018, il est désormais au moins possible d'obtenir la reconnaissance d'un enfant commun sur le plan juridique, mais cela s'accompagne de nombreux obstacles et de coûts élevés. En même temps, le bien-être de l'enfant est mis à mal pendant la période d'attente, parfois très longue, entre la naissance, le placement d'un an en famille d'accueil (lien nourricier), la demande d'adoption de l'enfant du/de la conjoint-e et son approbation (jusqu'à 2,5 ans) : si le parent biologique décède pendant cette période, le parent survivant n'a aucun droit sur l'enfant, même si c'est généralement l'enfant qu'ils/elles ont voulu avoir ensemble. Cette situation le montre clairement : aujourd'hui, l'intérêt supérieur de l'enfant n'est pas au centre des préoccupations.

La réglementation actuelle reflète une vision dépassée de la famille et doit être adaptée à la réalité. En effet, la Suisse est actuellement l'un des derniers pays d'Europe occidentale à refuser encore le mariage aux couples de même sexe.

De même, les inégalités qui existent encore (même) dans ce projet de loi entre les couples mariés de même sexe et les couples de sexe opposé dans la reconnaissance de la parentalité en cas de don de sperme doivent être éliminées au plus vite. Des efforts, que le PS soutient, sont déjà déployés à cette fin au Parlement.

Recommandation du Comité directeur : le Comité directeur recommande à l'unanimité le OUI.

POINT 13 DE L'ORDRE DE JOUR

RÉSOLUTIONS ET PROPOSITIONS

R-4 PS VAUDOIS : CONTRE LE GÉNOCIDE DES OUIGHOUR-E-S

Sur fond de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme au Xinjiang, le gouvernement chinois mène injustement depuis 2016 une répression sans précédent contre les Ouïghour·e·s, minorité turcophone musulmane ; il s'agit là d'un véritable génocide.

Bien que la République populaire de Chine ne compte pas moins de 56 ethnies, le gouvernement mène depuis 1949 une politique de sinisation en vue d'intégrer massivement l'ethnie majoritaire chinoise des Hans au sein de la région autonome du Xinjiang, dans une perspective de renversement démographique. Ainsi, alors qu'en 1949 la communauté musulmane y était majoritaire, les Hans ne représentant que 6.7% de la population du Xinjiang. Aujourd'hui ce pourcentage s'élèverait à près de 40%. Si ce climat de tension entre ethnies a mené à des émeutes violentes et à une vague d'attentats impliquants des fondamentalistes religieux·ses Ouïghour·e·s, ces actes ne justifient en aucun cas l'oppression subie par toute la communauté Ouïghoure sans distinction.

En passe de devenir minoritaires dans leur propre région d'origine, les Ouïghour·e·s font face à une répression de masse, une surveillance extrême et à des restrictions de leurs pratiques culturelles de la part des autorités chinoises. Il y aurait en effet plus d'un million de femmes, d'enfants et d'hommes, enfermés dans des camps de "formation" selon les autorités chinoises, qui sont en réalité de véritables camps de travail forcé. Victimes de tortures physiques et psychologiques inhumaines, de viols ou encore de prélèvements d'organes. En parallèle se déroule une politique de contrôle démographique de la population ouïghoure : les femmes sont stérilisées, le nombre de naissances est limité et les familles sont séparées. De "faux cousins" s'invitent en outre dans des foyers pour surveiller que les familles ne pratiquent pas leur religion et respectent la culture des Hans. Les mosquées sont détruites, les corans brûlés et la pratique du culte totalement proscrite. En outre, au moins 500'000 Ouïghour·e·s seraient contraint·e·s à travailler dans des champs de coton dans cette région, productrice d'environ 20% du coton mondial.

Pourtant, c'est dans ce contexte-là que plusieurs entreprises suisses, Rieter, Uster et Saurer⁵, continuent de pratiquer leur commerce avec le Xinjiang, cautionnant et contribuant ainsi de manière indirecte à ce crime d'État. La Confédération ne prend pas de mesures concrètes condamnant la Chine au-delà de quelques critiques occasionnelles dans la presse, face à

⁵ Radio Télévision Suisse. Février 2021. *Plusieurs entreprises suisses mènent des affaires dans la région controversée du Xinjiang.*

cette situation pourtant largement documentée. Ceci alors que l'Union européenne, les Etats-Unis ou le Canada reconnaissent ce génocide, et instaurent même des sanctions économiques et/ou diplomatiques, dans les deux premiers cas.

Alors que Pékin nie toutes accusations, le Parti socialiste suisse dénonce ardemment ce génocide et le manque évident de sanctions réelles prises à l'encontre de la Chine par la Suisse, ainsi que l'implication d'entreprises suisses dans ce que l'on pourrait considérer comme étant l'un des pires crimes contre l'humanité du 21ème siècle.

Conséquemment, notre parti émet les revendications suivantes vis-à-vis des autorités suisses :

- La Confédération doit reconnaître le génocide des Ouïghour·e·s, et activement s'opposer à celui-ci, en instaurant des sanctions économiques et diplomatiques, même si ces dernières impliqueraient une rupture de l'accord de libre-échange signé avec la Chine en 2013.
- La Confédération doit interdire toute importation de marchandises issues du travail forcé des Ouïghour·e·s.
- La Confédération doit interdire toute exportation suisse contribuant directement ou indirectement au génocide des Ouïghour·e·s.
- Le Secrétariat d'État aux Migrations doit placer la région du Xinjiang sur la liste des pays et régions prioritaires en matière d'accueil des réfugié·e·s politiques.

Il est temps que la Confédération réaffirme ses priorités en matière des droits humains en Chine, concernant "le respect des droits des minorités et les libertés d'opinion, de la presse et de religion", comme annoncé par le DFAE dans leur communiqué de presse du 26 novembre 2019. Le profit des entreprises suisses ne doit pas passer avant le droit à la vie des minorités ethniques !

Proposition du Comité directeur : accepter

A-1 : MICHEL KETTERLE (SG) : LE PS SOUTIENT LA NUMÉRISATION ET MONTRE L'EXEMPLE AU SEIN MÊME DU PARTI !

J'invite le Comité directeur à nous inciter à montrer l'exemple en matière de numérisation au sein même de notre parti. Je demande que le Comité directeur du PS Suisse lance et finance un projet de participation numérique des membres.

La direction du projet choisira l'un des objectifs ci-dessous et développera un outil ad hoc qui sera à la disposition du PS Suisse, des cantons et des sections.

Un agenda centralisé...

... dans lequel le PS Suisse et toutes les sections pourront inscrire leurs dates importantes, les réunions de leur Comité directeur et leurs événements.

- Cet outil doit permettre de planifier les rendez-vous et de gérer les invitations et inscriptions numériquement.
- Les membres et les invité-e-s pourront s'inscrire pour recevoir automatiquement des informations et des invitations aux événements organisés dans leur région et dans les sections voisines.
- En fonction de l'organisateur/trice, il sera possible de suivre l'évolution de l'organisation et les participant-e-s pourront s'impliquer.

Une plate-forme de chat... où les membres qui s'inscriront auront automatiquement accès aux groupes pertinents selon la section et la fonction et pourront mener leurs discussions en toute sécurité.

Un système central de gestion des ressources... dans lequel les membres et les sections auront la possibilité de proposer leur équipement/matériel et leur savoir-faire aux autres.

Les membres pourront se proposer pour des exposés, se mettre à disposition pour discuter de sujets ou offrir leur expertise.

De plus, les cantons/sections devraient, par exemple, pouvoir mettre à la disposition des autres leur équipement/matériel pour des actions de stand au titre de prêt et créer une boutique en ligne pour des cadeaux promotionnels et du matériel pouvant être utilisé par les membres ou les candidat-e-s de leurs partis nationaux, cantonaux et régionaux.

Le projet et le logiciel doivent être développés publiquement et avec la participation des membres.

Motif : *depuis des années, j'essaie d'amener le PS Suisse ou le canton à s'engager pour et sur la voie du numérique. Toutes les discussions menées à ce jour se sont révélées vaines. La plupart du temps, cette idée semble dans un premier temps les enthousiasmer. Mais*

ensuite, soit ils me renvoient à d'autres instances, disant qu'ils ont quelque chose en préparation, mais n'ont jamais de nouvelles à propos de ce quelque chose, soit ils soulignent le manque de soutien reçu de la part de la direction du parti.

Il est temps de donner l'exemple en matière de numérisation et de renouveler les structures internes du parti. Le PS compte de nombreuses personnes intéressées par l'informatique et qui sont au bénéfice d'une riche expérience.

Proposition du Comité directeur : Acceptation pour examen par la Présidence et le Secrétariat central.